



Tchad

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU COMITE LOCAL D'EXAMEN DE PROJETS
(CLEP)**

**PROJET D'APPUI A LA LUTTE ANTIPALUDIQUE AU TCHAD
(PALAT)**

Ndjamena 23 Décembre 2015

A handwritten signature in black ink is located at the bottom left of the page. It is a stylized, cursive signature.

A handwritten signature in blue ink is located at the bottom right of the page. It is a stylized, cursive signature.

Introduction

Ce jour 23 Décembre 2015 s'est tenue de 10:50 à 12:30 une réunion du Comité local d'Examen des programmes et projets (CLEP) du PALAT II co-présidé par M. Hobah Rogoto, Assistant au Représentant Résident du PNUD et M. Boubakari Hamadou, Directeur de Suivi Evaluation du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Le quorum des participants ayant été vérifié et atteint, la réunion a commencé par les mots de bienvenue de M. Rogoto qui a remercié les membres de leur présence avant de situer l'importance de la tenue de cette rencontre. En effet, le CLEP est un processus mandataire qui permet une appropriation à la fois interne et nationale du projet par le PNUD et toutes les parties prenantes. La validation et l'adoption de tout projet et programme par le CLEP autorisent sa mise en œuvre effective par les différentes parties. Concernant le programme d'appui à la lutte anti paludique au Tchad (PALAT II) dont le PNUD est Bénéficiaire Principal depuis 2009, il s'agit d'une consolidation des acquis dans la mesure où les objectifs passés sont repris dans le Nouveau Modèle de Financement (NFM) avec une mise à échelle des interventions de lutte contre le paludisme au Tchad.

Par ailleurs, au terme de l'accord-cadre de coopération entre le gouvernement du Tchad et ses partenaires dont le PNUD, toute contribution aux coûts d'un projet doit s'insérer dans un plan d'investissement prioritaire et comptabilisée comme tel dans le cadre de la coopération internationale. Ainsi, bien qu'il y ait accord entre toutes les parties sur les objectifs du PALAT II, le projet soumis au CLEP trouve toute sa justification. Avant tout décaissement, il faudra d'abord passer par ce processus qui offre un cadre légal de mise en œuvre effective du projet dont le PNUD est partie prenante. Le CLEP devra également se prononcer sur la modalité d'exécution.

Les apports des participants permettront d'améliorer la forme et le fond du document présenté par le Coordonnateur du PALAT II.

3 points ont constitué l'ossature des discussions :

- Présentation du projet couvrant la période de Janvier 2016 à Juin 2018 par le PNUD
- Questions d'éclaircissement et débats
- Conclusions/Recommandations

1. Présentation du projet

Le Coordonnateur du Projet, Dr Bouzid Samir a situé le contexte du paludisme au Tchad qui fait partie des préoccupations sanitaires du gouvernement. Afin de réduire ce fardeau pour la population en général et les enfants de moins de cinq ans, le gouvernement du Tchad a sollicité et obtenu du Fonds Mondial un financement de 58 678 293 Euros pour une période de deux ans et demi. La signature officielle de la subvention aura lieu dès janvier 2016.

Le budget de ces deux ans et demi couvre les objectifs de la note conceptuelle comme indiqué par module et joint à la présente en annexe :

Par module	Année1	Année2	Année3	Total	%
Lutte anti vectorielle	22 499 375	2 241 271	1 335 501	26 076 148	44 ,44
Prise en charge	3 250 969	4 178 161	1 249 616	8 678 746	14,79
Interventions de prévention spécifiques	1 576 235	2 272 143	67 059	3 915 437	6,67
RSS-GAS	656 322			656 322	1,12%
Suivi évaluation	2 882 561	2 056 539	1 027 721	5 966 820	10,17%
Renforcement des systèmes communautaires	1 850 712	1 733 502	697 714	4 281 929	7,30%
Gestion de programme	2 278 142	2 132 686	853 297	5 264 126	8,97%
GMS UNDP 7%	2 449 602	1 023 001	366 164	3 838 767	6,54%
TOTAL	37 443 918	15 637 304	5 597 071	58 678 293	100%

La première année est capitale car elle nécessite la mise en place des acteurs de mise en œuvre (sous bénéficiaires) devant accompagner le PNUD, le renforcement en ressources humaines du PALAT, du PNLN et de l'UTC du Ministère de la Santé Publique (MSP) en vue de bien préparer le transfert de la gestion du programme à la partie nationale et l'acquisition urgente des intrants de prise en charge et de prévention des cas de paludisme. Certaines molécules qualifiées par l'OMS ne sont fournies que par une seule source de production. La mise en place de tout ce dispositif et le placement des commandes doivent être achevés dès juin 2016 par le PNUD. Ces activités demandent une anticipation du PNUD qui devra rechercher en interne des sources de préfinancement pour répondre à ses engagements vis-à-vis du Fonds mondial (FM).

Des contraintes ont été relevées par le PNUD :

- Transmission de tous les documents clés au FM depuis novembre mais sans retour annonçant la signature tardive de la subvention sensée démarrer dès le 01 janvier 2016;
- Signature retardée de la subvention pourrait avoir des conséquences sur la mise en place des sous bénéficiaires qui ne couvrent pas toutes les régions selon le processus de sélection en cours de finalisation;
- Retard dans le décaissement du FM aura des répercussions sur les délais d'exécution et sur le taux d'absorption qui sera évaluée en juin 2016.

Le PNUD est l'agence d'exécution principale en étroite collaboration avec les sous bénéficiaires. Les résultats de progrès de mise en œuvre seront régulièrement partagés avec le HCNC et le Fonds mondial chaque semestre pour apprécier le rythme d'exécution du projet.

2. Questions et discussions

Des questions de clarification et d'éclaircissement ont permis de mieux comprendre le projet par la plupart des participants. Ainsi, les principaux acteurs de la rédaction de la note conceptuelle ayant abouti à l'octroi de cette subvention au Tchad participent à la session à travers le programme national maître d'œuvre et président du comité technique.

Pour le Ministère de la Santé Publique et le PNLP, ce projet est le fruit de leur réflexion commune avec les partenaires. Les différents contours sont connus et maîtrisés, le PNUD devra s'atteler à mettre en place des manuels de procédure pour la justification des activités de terrain afin d'éviter comme par le passé les dépenses inéligibles de 2011 pendant la campagne de masse des MILD. Le PNUD et le Ministère devront travailler en synergie au sein d'un cadre régulier de concertation pour favoriser le transfert rapide à la partie nationale et mieux coordonner les activités de terrain avec les formations sanitaires.

Pour le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale,
C'est un honneur de co-présider une telle rencontre avec le PNUD et son rôle principal est de faciliter la mise en œuvre du projet par le PNUD et la partie nationale. Un grand projet comme celui-ci devra éviter le problème des dépenses inéligibles. Le PNUD et le MSP devront mettre en place des mécanismes communs de gestion acceptable par toutes les parties avec le bailleur.

Pour le HCNC, L'initiative de ce CLEP témoigne de la volonté du PNUD de traduire dans les faits, la mise en œuvre de la subvention bien que des retards dans la signature soient perceptibles. Les conclusions de cette rencontre seront partagées avec le HCNC pour informations.

3. Conclusions et recommandations

Les parties prenantes à cette rencontre du CLEP recommandent :

- D'exécuter le présent projet de lutte contre le paludisme tel que formulé et présenté pour son financement auprès du Fonds mondial dans la rigueur pour l'atteinte des objectifs fixés au 30 juin 2018 et au-delà ;
- De renforcer les capacités du Ministère de la Santé Publique et du PNLP en ressources humaines pour une dévolution efficace permettant la relève du PNUD;
- De chercher les moyens pour préfinancer les approvisionnements dont la source de production est unique ou l'offre restreinte pour sécuriser la demande du pays.

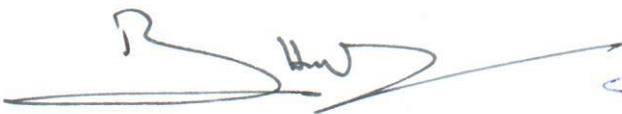
Enfin, le comité donne son accord pour l'exécution directe du PALAT II par le PNUD et aimerait que la signature intervienne rapidement pour la mise en route effective du projet dès janvier 2016.

Gouvernement

PNUD

Date et Signature

Date et Signature



Nom, Prénom et Titre
Boubakari Hamadou
Directeur de Suivi Evaluation du MPC

Nom, Prénom et Titre
Hobah Rogoto
Assistant Représentant Résident





Tchad

LISTE DE PRESENCE DU 23 DECEMBRE 2015

Nom et Prénom	Institution	Téléphone	Signature
D ^r MGVÉALBAME Nampou	PNUD	63661386	
D ^r Kérah H. Clément	PNLP	66 2824 31	
D ^r Kamikie Djem N	MSP	66 29 67 75	
MALAKOUM Adam	HEHE	66 43 03 43	
D ^r Bouzou Samir	PNUD	60025534	
Hobah Rogots	PNUD	66268480	
Bambakou Hamadou	MPCI	66 29 60 25	

Fait à NDjaména, 23/12/2015